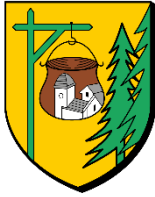


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210906_05

Séance du 6 septembre 2021

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
31 août 2021

**Date d'affichage
du compte rendu :**
13 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Jacques DAYET, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Rue de Champagnole, réfection d'un plateau surélevé et aménagements divers

Le conseil départemental réalise le renouvellement de la rue de Champagnole au cours du mois de septembre. La Commune a décidé, lors d'une précédente séance, de profiter de cette occasion pour changer les bordures de trottoir les plus abîmées et pour créer un plateau surélevé à la place des coussins berlinois, vers le cimetière (ces derniers ayant montré leurs limites devant les vitesses excessives).

M. MUGNIOT indique qu'il a constaté un vieillissement précoce du plateau surélevé aménagé en 2015 devant la mairie-école (début de faïençage). Cet ouvrage appartient à la Commune. Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de profiter des travaux du Département pour refaire ce plateau, pour un montant d'environ 10 500 € par l'entreprise SJE, à la charge de la Commune.

Par ailleurs, la commission a étudié 2 demandes de riverains de la rue de Champagnole.

Pour la maison en construction au 15 rue de Champagnole, le conseil municipal donne son accord pour l'allongement de la partie en bordures franchissables (type A2) au droit des garages et pour la réfection en enrobé des parties de trottoir dégradés dans la mesure où le demandeur, qui a proposé d'intégrer une bande de son terrain dans le domaine public pour élargir le trottoir, se charge des travaux de préparation.

Pour la maison au 15 bis rue de Champagnole, il est décidé de procéder au sciage du revêtement dégradé du trottoir pour la création d'une bande végétale devant le mur-bahut de la propriété.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE